

## Centres de formation disposant d'activités en lien avec l'insertion professionnelle

### I – Fonctionnement

Définition :

« Tout organisme de formation réalise des prestations de formation professionnelle continue et doit déposer auprès du Préfet de région une déclaration d'activité dès la conclusion d'une première convention de formation professionnelle continue ou d'un premier contrat de formation professionnelle (Source : [article L. 6351-I du code du travail](#)). Les organismes de formateurs peuvent adopter différents statuts : travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, entreprises individuelles, associations, sociétés, et de manière générale toute structure de droit privé ou public. »  
marche-public.fr

La convention de formation professionnelle est un contrat conclu entre une personne morale de droit public ou privé et un organisme de formation, définissant des obligations réciproques notamment les caractéristiques de la formation, conditions d'exécution et de règlement.

### Dans le champ de l'insertion, on peut distinguer deux types de centres de formation :

- Les centres de formation continue et centres d'apprentissages permettant la qualification métier des apprenants et pouvant proposer des services ponctuels liés à l'insertion : découverte métier via des plateaux techniques, mise en relation avec des entreprises partenaires ou prospectées pour stage ou embauche, orientation vers des partenaires en cas de problématiques spécifiques.
- Les centres de formation ayant une activité dédiée d'insertion professionnelle type CIP (souvent appelés « formateurs chargés d'insertion »).

Exemple : un centre proposant un parcours « projet professionnel » à destination de demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion, visant sur plusieurs mois une mise à niveau des savoirs de base pour entrer par la suite en formation continue ou en emploi direct + un accompagnement socio professionnel avec élaboration de projet.

Ils offrent tous une expertise en matière d'orientation professionnelle et de formation, selon les dispositifs et domaines qui leurs sont propres.

## II – Subventions

Dans la plupart des cas, les subventions reçues proviennent de la région et du fond social européen, moyennant le respect d'un cahier des charges décrivant des besoins spécifiques, les publics concernés et conditions d'exécution.



## III- Dispositifs favorisant l'insertion professionnelle

### En centre de formation continue

- Les plateaux techniques : ils proposent un environnement de travail au plus proche de celui des métiers préparés en formation, pour une meilleure appropriation des techniques professionnelles

### En centre de formation avec accompagnement socio-professionnel :

- Le dispositif « Projet Pro » : il fait partie du Programme Régional de Formation Professionnelle et permet aux publics éloignés de l'emploi de définir un projet professionnel, d'acquérir des savoirs de base et de consolider une orientation via des périodes d'immersion en plateau technique ou PMSMP. Projet Pro est financé par la **Région Occitanie** et le Fonds social Européen.

### Autres exemples :

- Activ'Projet : accompagnement personnalisé ayant pour objectif d'élaborer et/ou de confirmer un ou plusieurs projets professionnels.
- Activ'Insertion : prestation préalable à l'entrée sur un chantier d'insertion ou autre dispositif pré-qualifiant ou qualifiant

## IV - Public et conditions d'admission

Selon les centres de formation et l'objectif qu'ils poursuivent, les publics sont très divers.

Quelques exemples :

Centre de formation continue	Centre de formation avec parcours d'insertion professionnelle
<p>Toute personne correspondant aux prérequis d'entrée en formation et ayant pour projet de développer des compétences en lien avec les corps de métiers proposés par le centre.</p>	<p>Là encore le public dépend des critères du dispositif d'insertion :</p> <p>Pour le dispositif « projet pro »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être demandeur d'emploi obligatoirement inscrit à Pôle emploi, âgé au minimum de 16 ans</li><li>• Pour les personnes n'ayant pas de projet professionnel défini et/ou validé OU dont le projet professionnel nécessite une action préparatoire OU dont le projet professionnel, bien que validé, nécessite une remise à niveau.</li></ul>